

Edito

Frai

Ça y est : comme le veut le cycle de sa vie, le bar est de nouveau en frai. Il se regroupe sur ses lieux de reproduction, sur ses frayères. Pour certains pêcheurs professionnels, c'est la belle aubaine. Possédant depuis longtemps les coordonnées GPS de ces sites, ils vont faire le plein avec leurs filets, tenaillés qu'ils sont par leurs investissements. Et avec un argument imparable : « Si ce n'est pas moi qui y vais, ce sera un autre ! » Certes, la pêche du bar est soumise à un quota de 5 tonnes par semaine. Mais en cette période, vu les procès verbaux régulièrement dressés, chacun sait bien que la loi n'est pas forcément respectée. Que ce bar en reproduction a même des chances de finir en farine pour poissons d'élevage. Que c'est l'époque de l'année où le bar sauvage est le moins cher sur les étals des poissonniers. Et qu'un peu plus tard dans l'année, les ligneurs professionnels, pratiquant pour leur part une pêche responsable, constateront peut-être, comme en 2010 vers la pointe de la Bretagne, une nouvelle chute des captures. Année après année, de lettres ouvertes en pétitions, la litanie reste la même. Les pêcheurs plaisanciers responsables disent « stop au massacre » et le massacre continue. L'an passé, la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF) a appelé à respecter un repos biologique du 1er février au 15 mars. Gageons qu'elle fera de même cette année. Et continuera également à faire la chasse à ces amateurs qui revendent leurs poissons, en particulier à des restaurants peu scrupuleux... Autre phénomène nocif bien connu et qui perdure, même s'il concerne « très peu de pêcheurs de loisir », comme le répète la FNPPSF. L'an passé également, et c'est nouveau, une charte pour une pêche de loisir responsable a été adoptée. Cette charte prévoit en particulier des périodes de fermeture pour les espèces en danger et la mise en place d'une déclaration gratuite et obligatoire pour les amateurs. Mais le bar est-il officiellement une espèce en danger ? Et où s'inscrit-on svp pour la déclaration gratuite ?